

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 120 (2012)

Artikel: Les Elemens du droit naturel de Burlamaqui et le "célèbre docteur en droit Jean-Marc-Louis Favre à Rolle"
Autor: Viani, Riantonio
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rinantonio Viani

LES *ELEMENS DU DROIT NATUREL* DE BURLAMAQUI ET LE « CÉLÈBRE DOCTEUR EN DROIT JEAN-MARC-LOUIS FAVRE À ROLLE »

Dans cet article, on verra que Jean-Marc-Louis Favre, docteur en droit de l'Université de Tübingen¹, propriétaire d'une très riche bibliothèque, est l'auteur de la longue introduction des *Elémens du droit naturel* de Jean-Jaques Burlamaqui (1694-1748), qui avait été professeur de droit et conseiller d'État de la Ville et République de Genève. L'ouvrage édité par Favre parut chez Grasset à Lausanne en 1775 et en 1783. Outre une préface, cette introduction contient deux longs textes, intitulés « Lettres » et constitués de l'ensemble des conseils que le juriste a prodigués à Frédéric-César de La Harpe, mais aussi à d'autres étudiants du Pays de Vaud (Henri I Monod, Ferdinand Ravy, François de Ribaupierre) qui entretenirent une correspondance avec leur mentor pendant leurs études de droit à Tübingen². De cette période, il nous reste quelques lettres échangées avec « Monsieur Favre, Docteur en droit à Rolle », ou, quand Monod écrivait, avec « Monsieur Favre Célèbre Docteur en Droit à Rolle ».

L'échange épistolaire entre Jean-Marc-Louis Favre et Frédéric-César de La Harpe pendant les études de droit de ce dernier à Tübingen de 1772 à 1774, puis lors de ses débuts aux barreaux de Lausanne et de Berne, avait été pour l'essentiel déjà publié par A.-E. Gaullieur dans *Les études de Frédéric-César Laharpe et ses débuts au barreau (1772-*

1 Favre s'était inscrit à la faculté de droit de l'Université de Tübingen le 5 juillet 1753 (matricule N° 34973), et il y obtint le titre de *Doctor jurisprudentiæ* le 8 février 1755 (A. Bürk & W. Wille, *Die Matrikeln der Universität Tübingen*, 1953, III, p. 158). Une note du décanat de l'université, non datée (cf. UAT 75/2 Nr. 59), dit que Favre, qui n'avait suivi aucune « [...] *andere Collegia dann das jus publicum, historica et philosophica* » avait demandé l'obtention du titre de docteur « *bey ihm als einem fremden und zumahlen als künftig in der schwitz deß juris civilis Romani nicht bedörffenden Candidato einige Abfälle von dem gewöhnlichen modo promovendi zu machen.* » Bien que contraire aux statuts, ceci lui fut accordé, entre autres au motif qu'un précédent ne serait pas à craindre pour les natifs du Wurtemberg. Le registre des promotions (UAT 12/16 fol. 40) montre que Favre obtint en effet un doctorat de cette manière, ce qui ressort aussi du fait qu'il fut promu « *per diploma modo extraordinario* » (cf. D^r Michael Wischnath, directeur des Archives de l'Université Eberhard Karls de Tübingen, *Communication privée*). Sur conseil de Favre, de La Harpe suivra le même chemin en 1774 (cf. Lettre de Favre à de La Harpe du 16 avril 1774, Fonds F.-C. de La Harpe, IS1918, J72).

1782)³. Ces lettres montrent le respect du jeune La Harpe pour son aîné et, indirectement, pour la valeur de ses conseils. Déposées à la bibliothèque de Rolle, elles furent en partie déplacées à Lausanne sur requête de la veuve du général de La Harpe⁴; on peut les consulter au Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (Fonds F.-C. De La Harpe, IS 1818, H20, H33 et J72) et aux Archives cantonales vaudoises (cotes PP 395 et PP 396), conjointement avec quelques lettres d'autres correspondants de Favre, en particulier Henri I Monod⁵. Celui-ci avait aussi été conseillé par Favre pendant ses études de droit, et une de ses lettres pourrait avoir donné l'idée à Favre d'éditer les notes que Burlamaqui dictait à ses élèves⁶.

Selon la plus ancienne mention imprimée témoignant de l'importance de Favre dans la formation de La Harpe: «[...] vivait à Rolle un jurisconsulte instruit et philosophe, le docteur Favre, qui s'éprit d'une affection paternelle pour le jeune de la Harpe: son expérience et sa sagesse tempéraient la fougue juvénile, et montraient la société sous un jour plus vrai; dans les promenades habituelles ses conseils et son savoir éclairaient son jeune ami. Lorsque dans un âge avancé M. de la Harpe offrait généreusement aux

- 2 (Note de la p. 127.) «FC Del'Harpe», comme il signait à l'époque, (matricule N° 37134; doctorat en jurisprudence le 12 juin 1774), en compagnie d'Henri-Louis DeMorsier (1752-1826) (matricule N° 37135; doctorat en jurisprudence le 6 juin 1774) et de François de Ribeaupierre (matricule N° 37136; en juillet 1774, il quitta Tübingen pour aller à l'Université de Leyde), ils étaient partis de Rolle le 18 mai 1772 et s'étaient inscrits à la Faculté de droit de l'Université de Tübingen le 29 mai 1772 (cf. A. Bürk & W. Wille, *Die Matrikeln der Universität Tübingen*, 1953, III, pp. 249 et 250; Rinantonio Viani (éd.), *Louis-François Guiguer baron de Prangins Journal 1771-1786*, Prangins, I, 2007, pp. 127 et 251). Henri I Monod (matricule N° 37223) s'était inscrit à la Faculté de jurisprudence le 19 avril 1773 en même temps que Ferdinand Ravy, de Bex (matricule N° 37222), qui aura son doctorat le 12 mars 1775, et Gédéon Bauty, d'Aigle (matricule N° 37224) (cf. A. Bürk & W. Wille, *Die Matrikeln der Universität Tübingen*, 1953, vol. 3, p. 254). Henri I Monod quitta Tübingen en 1774 et obtint son titre de docteur en droit à l'Université de Valence, France, le 7 février 1776 (BCUL, *Fonds de la Famille Monod de Morges*, établi par Charles Roth 1958, Ka 6).
- 3 A.-E. Gaullieur, *Les études de Frédéric-César Laharpe et ses débuts au barreau (1772-1782)* dans *Étrennes nationales faisant suite au Conservateur suisse, ou Mélanges helvétiques d'histoire, de biographie et de bibliographie*, Lausanne: G. Bridel, 1845, pp. 1-92.
- 4 Denys Jaquet, Rolle, *communication privée*.
- 5 La correspondance retrouvée entre Favre et de La Harpe consiste en huit lettres de Favre (écrites entre le 20 août 1772 et le 16 avril 1774) et douze lettres de La Harpe (entre le 6 août 1772 et le 7 avril 1774); une lettre de Favre à Monod (du 20 janvier 1774). Deux lettres de Monod (du 20 juin et du 15 août 1773) et deux de Ravy (du 28 février et du 4 mai 1774) à Favre ont aussi été retrouvées.
- 6 «Ah! j'oubliais encor, Monsieur, le droit Naturel; j'en ai un abregé manuscrit qui comprend celui de la Nature et des gens, tel que Burlamaqui le dictoit à ses auditeurs, j'en avois appris presque par Cœur à peu près la moitié chez Monsieur Mandrot, je l'ai repassé icy, j'ai lu le reste, et j'ai fait l'analyse du tout, en sorte que je ne sai point s'il m'est nécessaire de lire encor les leçons de FELICE, et si la grande edition de BURLAMAQUI ne me suffiroit pas», ACV, P Monod (Henri) I, lettre d'Henri I Monod à Favre du 20 juin 1773.

jeunes gens et aux hommes de lettres les ressources de sa vaste bibliothèque, il aimait à rappeler la bienveillance avec laquelle le docteur Favre avait autrefois mis la sienne à disposition.»⁷

Dans le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois* de Montet⁸ on apprend que Jean-Marc-Louis Favre, «[...] docteur en droit et membre du Conseil de sa ville natale, se fit la réputation d'un jurisconsulte sage et éclairé. Son nom revient fréquemment dans plusieurs correspondances contemporaines, entre autres dans les lettres de la famille Necker et dans celles de Jean de Muller. Possesseur d'une bibliothèque riche en ouvrages concernant la Suisse, ainsi qu'en manuscrits précieux, il la mit généreusement à la disposition de la jeunesse lettrée des environs. Favre fut à la fois le conseiller et l'ami de F. C. de la Harpe, avec lequel il correspondit jusqu'à sa mort.»

Le *Dictionnaire historique & biographique de la Suisse*⁹ abrège le texte de Montet alors que le *Dictionnaire historique de la Suisse*¹⁰ l'écarte carrément. Serait-ce à cause des antipathies de Favre envers les «séditieux» qui avaient participé aux commémorations – en particulier à Rolle – du premier anniversaire de la prise de la Bastille¹¹? Sa bibliothèque, riche en œuvres des encyclopédistes et de l'époque révolutionnaire, nous le montre proche de Mirabeau et plutôt ouvert aux idées nouvelles.

LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DU CHÂTEAU DE ROLLE

«La Bibliothèque Historique est située dans trois salles closes du Château de Rolle. Elle comprend environ 12 560 livres et quelque 700 cartes anciennes»¹². Le catalogue de 1845 nous en donne la composition¹³. La contribution la plus importante date de 1843, quand Louis Favre¹⁴ (1810-1854), petit-fils de Jean-Marc-Louis Favre¹⁵ et petit-neveu

7 C. Monnard, *Notice biographique sur le général Frédéric-César de La Harpe*, Lausanne: Benjamin Corbaz, 1838, p. 6.

8 Albert de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, Lausanne: G. Bridel, 1877, 1^{er} tome, p. 310.

9 Neuchâtel, 1926, III, p. 69.

10 Les dix premiers volumes (A à Sai) du *DHS* ont paru entre 2001 et 2011 aux Éditions Gilles Attinger à Hauterive (NE).

11 ACV, P. Edmond de La Harpe, copie de la p. 296 du *Mercure de France*, N° 43 du 23 octobre 1790, relatant la commémoration en Suisse de l'anniversaire de la prise de la Bastille avec le commentaire manuscrit de Favre: «séditieux».

12 Cf. *La bibliothèque historique du Château de Rolle - 1840-2007*, [http://www.chateauderolle.ch/pdf/projetBHCR.pdf], consulté le 9 août 2011. Je remercie la Municipalité de Rolle, en particulier M. Denys Jaquet, également président de l'Association de Amis du Château de Rolle, pour m'avoir permis de consulter et d'étudier ce trésor bibliographique.

13 Anonyme, *Catalogue de la bibliothèque publique de Rolle*, Lausanne, Belisle, 1845.

d'Élie-Salomon-François Reverdil¹⁶ (1732-1808), céda à la commune de Rolle « à un prix fort en dessous de la valeur réelle »¹⁷ les deux bibliothèques Favre et Reverdil.

Alexandre-Élysée (1696 ca-1767) ∞ (1729, Rolle) Jeanne-Louise Dufrêne (1708 ca-1733)		
Philippe-Melchior-Charles ¹⁸ ∞ (1757 Rolle) ¹⁹ Louise-Marie Magnin		Jean-Marc-Louis ∞ Élisabeth-Sophie-Salomé Reverdil
Alexandre-Louis ²⁰ Jeanne-Marie-Judith « Cadet » (1773 à Lyon?)	Louis-Henri ²¹	Louise-Henriette (1771-1779) Jean-Louis-Jaques (1773-1834) Alexandrine-Sophie-Salomé (1779-1840)
Louis		

Table I. Extrait de l'arbre généalogique de la famille Favre de Rolle²²

- 14** (Note de la p. 129.) Louis Favre (1810-1854), juge au tribunal de district de Nyon (1838-1844), capitaine, aide-major d'artillerie (1842), lieutenant-colonel (1844), commandant du 4^e arrondissement militaire (1843-1845), domicilié à Vich, fit don de la bibliothèque Favre-Reverdil à la Ville de Rolle, cf. *Le livre du Recteur de l'Académie de Genève*, publié sous la direction de S. Stelling-Michaud, Genève, 1959-1980, III, p. 290).
- 15** (Note de la p. 129.) Jean-Marc-Louis Favre (Rolle, 10 janvier 1733-22 avril 1793). Cf. ACV, Eb 115-3 *Naissances* 1716-1758, p. 111 et Eb 115-4 *Décès* 1728-1821, p. 104.
- 16** Élie-Salomon-François Reverdil (1732-1808), mathématicien de formation, précepteur du futur roi Christian VII du Danemark, pays dont il devint conseiller d'État à l'accession de son élève au trône. Renvoyé lors de l'affaire Struensee en 1772, il s'établit à Nyon. Avec Favre, il était un des amis intimes du baron de Prangins. Son frère, Marc-Louis Reverdil (1734-apr. 1793), bibliothécaire du roi Stanislas de Pologne, ne semble pas avoir contribué à la création de la bibliothèque Reverdil. Une sœur, Élisabeth-Sophie-Salomé Reverdil (1736-1806), grande amie de M^{me} Necker, était l'épouse de Jean-Marc-Louis Favre [cf. R. Viani (éd.), *Louis-François Guiguer, baron de Prangins. Journal 1771-1786*, Prangins, vol. I, 2007, p. 41, note 50].
- 17** [http://hhch.eurospider.com/spezialsammlungen/alte-drucke-rara/handbuchhistorisch/html/hhch_vd_rol_k002538.html], consulté le 7 avril 2011.
- 18** Philippe-Melchior-Charles Favre (1731-1803), pasteur à Vich (1763-1785), puis à Aubonne (1785-1803), Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, Genève: Slatkine, 1982, I, p. 117, II, p. 766.
- 19** ACV, Eb 115-3 *Mariages*, p. 57.
- 20** Alexandre-Louis Favre (1758-1806?), pasteur à Vich (1785-1798), puis à Prangins (1800-1806), cf. E. Mottaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, op. cit., II, pp. 488 et 766).
- 21** Louis-Henri-Melchior (1770-1834), directeur des salines de Bex; il était aide-major à la mort de son père, cf. ACV, *Procuration*, Dr 19/1, 29 novembre 1793, pp. 33-34, notaire Jean-Henri Meylan.
- 22** Mes remerciements vont à M. Pierre-Yves Favez, archiviste, pour les données généalogiques de la famille Favre et pour son aide précieuse dans mes recherches aux Archives cantonales vaudoises.

LA BIBLIOTHÈQUE FAVRE

Un catalogue anonyme manuscrit du XVIII^e siècle, conservé au château de Rolle, détaille le contenu de la bibliothèque de Favre: 7499 volumes pour 4287 titres classés par matières, le format (in-folio; in-4; in-8 et in-12), l'auteur, le lieu et l'année de publication, ainsi que le nombre de tomes (table II).

	In-folio		In-quarto		Petit in-4, in-8 et in-12		Total	
	titres	vol.	titres	vol.	titres	vol.	titres	vol.
Droit pp. 1-31	141	244	292	383	436	671	869	1298
Belles Lettres ²³ pp. 33-58	40	72	59	106	571	940	670	1118
Mélanges pp. 59-64							147	228
Sciences Naturelles pp. 65-90	5	11	89	144	536	978	630	1133
Histoire de Suisse pp. 91-101	9	10	32	73	187	347	228	430
Géographie pp. 103-104							36	80
Catalogues pp. 105-106							44	58
Atlas et Cartes Géographiques pp. 108							14	16
Histoire pp. 109-129	39	79	54	109	404	944	497	1132
[Anglais] pp. 131-132							48	90
Voyages pp. 133-135			3	3	62	150	65	153
[XVIII ^e siècle] ²⁴ pp. 137-147							310	701
Mélanges de philosophie et de littérature pp. 147-159							303	436
Journaux et Almanachs ²⁵ pp. 160-162							38	73
Brochures sur la Révolution de France pp. 165-170							133	193
Théologie pp. 171-181	22	35	21	39	212	286	255	360
Total	256	451	550	857	2408	4016	4287	7499

Table II. La bibliothèque de Jean-Marc-Louis Favre

23 Quelques titres sont classés comme «petit in-4».

24 Mélanges comprenant des œuvres de et sur Mirabeau, Rousseau, Voltaire, Diderot; théâtre, romans, etc.

25 Parmi ces titres, 25 correspondent à des œuvres marquées «imparfait», dont le nombre de volumes n'a pas été pris en considération.

Les œuvres de droit, publiées entre 1527 (Rivellius, *Historia juris*, Maguntiae [Mayence], in-8, le plus ancien titre du catalogue) et 1791 (Binder, *De politia veteris urbis Romæ*, Gottingæ), et comptant 869 titres pour 1298 volumes²⁶, sont les mieux représentées. Toutes les œuvres répertoriées ont été publiées avant la mort de Favre (22 avril 1793), avec seulement trois titres datant de 1793, ce qui prouve qu'il s'agit bien du catalogue de la bibliothèque de « Monsieur Favre, Docteur en droit, à Rolle ».

LA DIFFUSION DE L'ŒUVRE DE BURLAMAQUI

Quantitativement, l'œuvre de Burlamaqui est réduite mais sa notoriété fut d'emblée grande et continue de l'être, puisqu'on le publie et on le commente encore en ce début du XXI^e siècle²⁷. Plus de 60 éditions de ses œuvres en français et dans d'autres langues sont parues à ce jour.

Gagnebin²⁸ donne la bibliographie complète des éditions des œuvres de Burlamaqui publiées jusqu'en 1897 en Suisse, France, Hollande, Allemagne, Angleterre, Italie et Espagne, ainsi qu'aux États-Unis. Ici, on se limitera aux différentes œuvres éditées en Suisse romande à partir des leçons de droit naturel et de droit politique dictées par Burlamaqui aux étudiants de l'Académie de Genève et des *Principes du droit naturel*, la seule œuvre publiée de son vivant.

MANUSCRITS

Trois copies du texte des leçons sur le droit naturel et sur le droit politique que Burlamaqui dictait à ses élèves à l'Académie de Genève sont conservées à la Bibliothèque de Genève, au Département des manuscrits :

Abrégé du droit de la Nature et des Gens par Monsieur Jean Jaques Burlamaqui, ex libris J. Sarrasin fils étudiant en droit, 1743, un volume²⁹.

Abrégé du droit de la Nature et des Gens par Monsieur Jean Jaques Burlamaqui, ex libris Bourdillon pasteur, 1746, deux volumes³⁰.

Abrégé du droit de la Nature et des Gens par Monsieur Jean Jaques Burlamaqui, donné à Jean Jaques Turretini par Monsieur le Conseiller Mallet, s.d., cinq volumes brochés³¹.

26 Cf. R. Viani, « La bibliothèque virtuelle de Louis-François Guiguer de Prangins », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 67, 4, 2010, pp. 227-246; dans cet article le nombre de titres et de volumes de la bibliothèque Favre avait été sous-estimé, avec 3872 titres et 6750 volumes.

27 Voir par exemple: *Principes du droit naturel, Jean-Jacques Burlamaqui. Suivi de droit naturel et humanité chez Burlamaqui* par Jean-Paul Coujou, Paris: Dalloz, 2007.

28 Bernard G. Gagnebin, *Burlamaqui et le droit naturel*, Genève: Éditions de la Frégate, 1944, pp. 292-298.

29 BGE, Ms Fr. 154.

30 BGE, Ms Fr. 155.

ÉDITIONS DE GENÈVE

Le seul ouvrage de Burlamaqui publié de son vivant, les *Principes du droit naturel*, est paru à Genève, chez Barrillot et Fils en 1747 en deux parties in-4.

Dans l'« Avertissement », Burlamaqui, qui mourut l'année d'après, annonce que « Ce traité des *Principes du Droit Naturel* est le commencement d'un ouvrage plus étendu, ou d'un système complet sur le droit de la nature & des gens, que je me proposois de publier un jour. [...] Cependant apprenant que des copies manuscrites de cahiers [cahiers] que j'avois dressé pour mon usage particulier, lorsque j'enseignois la jurisprudence, s'étoient multipliées [...] cette raison [...] m'a enfin déterminé à publier ce premier morceau. Incertain si le reste pourra suivre [...] ».

L'œuvre fut réimprimée en 1748 et une traduction latine parut en 1754: *Juris naturalis elementa* J. J. Burlamaqui à Genève chez De Tournes.

Ouvrage posthume, les *Principes du droit politique*, fut publié à Genève sans nom d'auteur ni d'éditeur par Barrillot et fils en 1751 et 1754 in-4, et à Amsterdam sans nom d'auteur par Zacharie Chatelain en 1751, deux tomes in-8. Dans la préface des *Elemens de droit naturel* (*vide infra*, Éditions de Lausanne, pp. XXII-XXIII de l'édition de 1775), Favre explique que c'est suite à la demande de la famille du défunt Burlamaqui et selon le souhait de celui-ci que son nom n'apparaît pas, ce qui fut admis par un arrêt.

ÉDITIONS D'YVERDON

Compte tenu du succès et de la réussite commerciale des œuvres de Burlamaqui, l'éditeur De Felice publia les *Principes du droit de la nature et des gens par J. J. Burlamaqui; avec la suite du « Droit de la nature » qui n'avoit point encore paru; le tout considérablement augmenté par M. de Félice*, Yverdon, [F.-B. de Felice], 1766-1768, 8 vol., in-8.

On trouve une critique des deux premiers volumes de cette édition dans la *Correspondance littéraire philosophique et critique de Grimm et de Diderot*, 15 novembre 1766, nouvelle édition, Paris: Furne, 1829, V, 1766-1768, in-8, p. 200:

« On vient de nous envoyer de Suisse les *Principes du Droit de la Nature et des Gens*, par feu M. Burlamaqui, avec la suite du *Droit de la Nature*, qui n'avait point encore paru, le tout considérablement augmenté par M. le professeur de Felice; deux volumes grand in-8 faisant ensemble près de mille pages³². M. le professeur Fortunato Felice est un Recollet³³ italien qui a quitté son froc et l'Église romaine, et s'est établi dans le canton de

³¹ (Note de la p. 132.) BGE, Ms Cours universitaires 40 à 44.

³² (Note dans la *Correspondance littéraire*) « Le professeur De Felice a publié, en 1768, une nouvelle suite du *Droit de la Nature et des gens*, de Burlamaqui. Cet ouvrage, composé de 8 volumes in-8, est très recherché (B) ».

Berne, où je vois qu'on l'a fait professeur. Vous connaissez l'ouvrage de M. Burlamaqui, qui est estimé. C'est l'ouvrage d'un bon raisonneur; mais il manque de philosophie comme ceux du savant Grotius et du célèbre Puffendorf. Si jamais les hommes s'avisent de mettre les choses à la place des mots, tous ces livres, et bien d'autres plus illustres ou plus en vogue dans ce siècle philosophique, tomberont en discrédit, et seront oubliés. Je crois que, malgré toute la science de nos docteurs, et tout le fatras de nos écoles, on est bien éloigné d'avoir débrouillé les premiers élémens du droit de la nature et des gens, et que nous ne sommes pas seulement encore sur la voie pour y parvenir. Quand je verrai un docteur en droit naturel et en droit public étudier la géographie avec une profonde application, je me persuaderai qu'il commence à entendre quelque chose à son affaire. On peut dire d'un bon philosophe ce qu'on dit communément d'un homme prudent; c'est qu'avant tout il voit d'où vient le vent, et qu'en démêlant les véritables ressorts de la nature humaine, il aura souvent occasion de s'écrier: *Affaire de géographie!*»

La reprise et la transformation des propos de Burlamaqui par De Felice ne convainquit pas tout le monde, comme en témoigne cette lettre du 17 août 1774 d'Élie-Salomon-François Reverdil à Henri Meister³⁴:

« Vous savez, aimable jeune homme que vous êtes, quelle réputation avoit dans ce païs feu Burlamaqui. Son meilleur ouvrage cependant n'est point connu. J'entends le cours sur lequel il faisoit ses leçons. Ses longissimes principes qu'on a in-4 y sont réduit à 90 pages; le reste est l'abrégé de Puffendorff & de Grotius. C'est un bon ouvrage d'éducation, clair, methodique, sensé; sans génie. Felice, l'encyclopediste d'Yverdun, avoit eu une copie de cet abregé dont il s'est servi pour son commerce de littérature. Il l'a publié sous le nom de l'auteur après l'avoir farci de tout ce que Burlamaqui avoit elagué. En un mot ses additions ont fait huit volumes de ce qu'en faisoit originairement à peine deux petits ou un seul mediocre. Ensuite pour ne rien perdre le même braconier de littérature a publié le manuscrit de Bourlamaqui vicié encore par lui, mais beaucoup moins, en deux petits volumes sous le nom de *Leçons de dr. n. par Mr le Professeur de Felice*. En sorte qu'il s'est approprié celui des deux ouvrages qui ressembloit le plus au véritable. »³⁵

33 (Note de la p. 133.) Moine franciscain d'un ordre très proche des préceptes de saint François, issu d'une réforme de l'ordre franciscain en Espagne au XV^e siècle.

34 Jacob Heinrich [Henri] Meister (1744-1836), qui avait connu Reverdil à Prangins chez Louis-François Guiguer, devint à Paris l'ami intime de Diderot et du baron d'Holbach; il collabora dès 1773 à la *Correspondance littéraire* de Grimm et de Diderot (cf. R. Viani (éd.), *Louis-François Guiguer, baron de Prangins. Journal 1771-1786*, Prangins, vol. I, 2007, p. 201, note 535).

35 Cf. Stiftung Oskar Reinhart, Winterthur, Document N° 283/1.

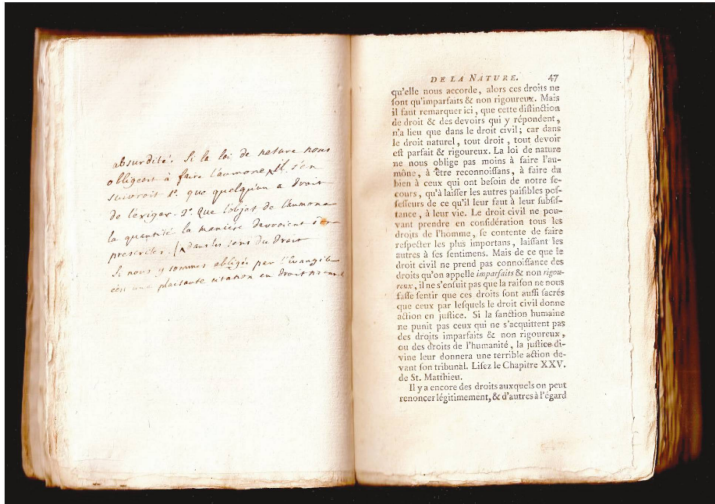


Fig. 1. Un commentaire de Reverdil dans l'œuvre de De Felice de 1769.

Photo de l'auteur, avec l'aimable autorisation de la Bibliothèque historique du château de Rolle.

Le succès commercial incita De Felice à publier sous son propre nom une version plus compacte de l'œuvre, qui parut la même année, également chez Bruyset à Lyon: *Leçons de droit de la nature et des gens par M. le Professeur de Felice*, Yverdon [F. B. De Felice], 1769; *Leçons de droit de la nature et des gens par de Felice*, à Yverdon; et se vend à Lyon: chez Jean-Marie Bruyset, 1769, 2 tomes en 4 volumes, in-8.

Cette nouvelle édition ne fut pas non plus appréciée par Reverdil (fig. 1), qui remplit de commentaires critiques une copie interfoliée à cet effet. Par exemple, au t. 1^{er}, vol. 1^{er}, face à la page 47, on peut lire la phrase suivante: « absurdité. Si la loi de nature nous obligeoit à faire l'aumone dans le sens du droit il s'en suivroit 1°. Que quelqu'un a droit de l'exiger. 2°. Que l'objet de l'aumone la quantité la manière devoient être prescrites. Si nous y sommes obligés par l'Évangile c'est une plaisante citation en droit naturel. »

ÉDITIONS DE LAUSANNE

Les textes des leçons de Burlamaqui furent utilisés par l'éditeur François Grasset de Lausanne pour les éditions de 1775 et de 1783 des *Elémens du droit naturel*, par M^R. J. Jaques Burlamaqui, Professeur en Droit et Conseiller de l'État de la Ville & Républiq. de Genève – *Ouvrage posthume, publié complet pour la première fois*, in-8, puis pour les *Principes ou Elemens du droit politique* de 1784. Dans les deux éditions des *Elémens du droit naturel*, le texte magistral de Burlamaqui est précédé d'une longue introduction, faite d'une préface et de la compilation des missives que Favre adressa à plusieurs jeunes gens du Pays de Vaud, parmi lesquels Frédéric-César de La Harpe, étudiant en droit à Tübingen au début des années 1770.

La même lettre du 17 août 1774 de Reverdil à Meister continue:

« Un hom[m]e de lettres de ce païs, qui avoit aussi une copie du véritable manuscrit l'a remis à Grasset qui l'imprime. Il y aura une préface de l'Éditeur sur l'utilité, & l'histoire du droit naturel. Je ne l'ai point vue encore, & ne la verrai apparem[m]ent qu'après l'impression; mais je puis dire d'avance que l'auteur est fort savant & point du tout superstitieux. Je lui sai gré d'avoir réduit sa préface à une centaine de pages. On aura tout cela bientôt le corps de l'ouvrage etant déjà prêt. »

La préface dont il est question – en fait une introduction constituée d'une « Préface »³⁶ et de deux « Lettres », toutes trois non signées, « Sur l'étude du droit civil »³⁷ et « Sur la méthode la plus courte & la plus aisée d'acquérir, seul, la connoissance des élémens du droit »³⁸ – ouvre donc les *Elémens du droit naturel* (pp. III-LXXX).

Pour Gagnebin³⁹, cette introduction, qui figure dans les deux éditions de 1775 et 1783, est due à un « avocat savant et homme de lettres », qu'il n'a pu identifier formellement; il pense qu'il pourrait s'agir de Gabriel Seigneux de Correvon (1695-1775), à qui l'on doit des ouvrages de droit et de théologie. Mais, grâce à plusieurs citations, j'ai pu établir que l'introduction est due à Jean-Marc-Louis Favre.

Ainsi, on retrouve de fréquentes mentions sur « le Docteur Favre » ou « Monsieur Favre [de Rolle] » tout au long du *Journal* de son ami intime, le baron Louis-François Guiguer de Prangins⁴⁰. Par exemple, l'entrée du 28 octobre 1774 du *Journal*: « Lecture de la préface de l'éditeur, à la tête des *Elémens du droit naturel* de feu Monsieur Burlamaqui. Nous ne l'avons luë que parce qu'elle est l'ouvrage de Monsieur Favre ». Ou cette lettre⁴¹ du pasteur Mandrot⁴² de Morges à Jean-Marc-Louis Favre, datée du 1^{er} novembre 1774:

36 La préface contient une critique des éditions précédentes de l'œuvre de Burlamaqui et un résumé de sa vie.

37 La première lettre de l'introduction mentionne les livres cités dans les lettres à ses protégés, utiles pour leurs cours à Tübingen.

38 La seconde lettre de l'introduction se base en particulier sur une lettre de Favre à La Harpe, où il se réfère à une lettre (perdue) adressée à Monod (cf. ACV, lettre du 21 juillet 1773, Archives privées P. Monod (Henri) I), et sur une requête d'Henri Monod, qui se plaignait de la longueur des cours (cf. lettre de Monod à Favre du 15 août 1773, ACV, Archives privées P. Monod (Henri) I).

39 B. Gagnebin, *Burlamaqui et le droit naturel*, Genève, 1944, p. 90.

40 R. Viani (éd.), *Louis-François Guiguer baron de Prangins. Journal 1771-1786*, Prangins, 2007-2009, trois tomes.

41 ACV, P Edm. De La Harpe, E102.

42 François-Samuel de Mandrot (1732-1812), second pasteur à Morges de 1768 à 1812, est à l'origine de la fondation d'une bibliothèque publique dans cette ville en 1767, E. Mottaz, *Dictionnaire historique géographique et statistique du canton de Vaud*, II, p. 253).

« Monsieur et très cher ami

» Je vous sçais tout le gré possible d'avoir donné une édition pure et simple du droit de M^r Burlamaqui. Personne ne fait plus de Cas de cet ouvrage que moi ; je l'ai manuscrit⁴³, Monsieur, plein de fautes. Nous l'avons a la Bibliothèque imprimé, mais contaminé par les notes de F[elice]...

» Il étoit tems qu'on l'eût sans alliage. Votre discours préliminaire m'a fait un vrai plaisir, je voudrais que vous y eussiez mis votre nom. Par le Courrier d'aujourd'hui j'écris a Geneve, pour qu'on m'envoie cet ouvrage pour mon compte, et par le même Courrier je vous écris a vous, pour vous prier de le donner a la Bibliothèque. Je presente mes Respects a Madame Et j'ai l'honneur d'être avec ma parfaite Consideration

» Monsieur et très cher ami.

» Votre très humble et très obeissant serviteur.

» F S Mandrot past:»

Le 14 novembre suivant, Favre répondit au pasteur Mandrot en lui annonçant le prochain envoi de deux exemplaires non reliés, ajoutant

« Je ne pensois point à les donner à la biblioth[èque] parce que elle a l'édition de Felice, encore moins à vous parce que vous avés le m[anu]sc[rit], et de plus la capacité de mieux faire. Je demande commisération p[ou]r le préface ; c'est une complaisance accordée au libraire par foiblesse. Il voulut absolument. que l'on augmentat le vol. pour le mieux vendre. Si du moins il m'avoit donné un peu de tems ; mais j'ai été obligé de rapsodier à la hâte ce que je me suis trouvé d'un peu relatif. Et le texte et la préface sont pleins d'incorrections p[ou]r les choses, p[ou]r le stile, et p[ou]r l'impression [...] »⁴⁴

43 Lettre de Monod à Favre du 20 juin 1773.

44 L'original de la lettre se trouve à la Bibliothèque communale de Morges. Je remercie M. Thierry Dubois, conservateur des imprimés anciens à la Bibliothèque de Genève, qui m'a aimablement signalé cette lettre ainsi que quelques incohérences dans mon brouillon. *Le Troisième catalogue de la bibliothèque de Morges [...] dressé en 1781*, [Lausanne], s. n., 1781, répertoire (p. 12, N° 638) les « Elémens du droit naturel, par J. J. Burlamaqui, Lausanne, 1775 » et (p. 36, N° 157) les « Principes du droit naturel, par Burlamaqui, un volume, in-4, Genève 1747 » et enfin (p. 36, N° 6) les « Principes du droit naturel, par Burlamaqui, 5 volumes [sur 8], in-8 » de l'édition de De Felice de 1766-1768. « Jean-Marc-Louis Favre, Docteur en Droit et Conseiller » figure (p. 49, N° 48) parmi « Messieurs les Ayant-droit à la Bibliothèque, pour eux et leur postérité, suivant les Réglemens ». Parmi les livres de Favre, figure le « Catalogue de la bibliothèque de Morges, Lausanne, 1768, 70 et 81 : 3 vol. », ([MANDROT, François Samuel], *Catalogue des livres de la Bibliothèque de Morges, avec le projet sur lequel on a souscrit, les réglemens de la Bibliothèque, un discours sur l'utilité de l'imprimerie, les noms des souscrivans et ceux des bienfaiteurs*, Lausanne, J. Pierre Heubach & C^{ie}, 1768, in-8 ; *Second catalogue de la Bibliothèque de Morges, avec le projet sur lequel on a souscrit, les réglemens de la Bibliothèque, les noms des souscrivans et ceux des bienfaiteurs, dressé le 24 septembre 1770*, [Lausanne], [François Grasset], [1770], in-8 ; *Troisième catalogue de la Bibliothèque de Morges, avec les noms des bienfaiteurs et des souscripteurs, item les réglemens et le projet sur lequel on a souscrit, dressé en janvier 1781*, [Genève], [Barthelémy Chiro], 1781, in-8).

L'introduction de l'édition de 1783 des *Elémens du droit naturel par J. Jaques Burlamaqui*, Lausanne, François Grasset & Comp., 1783, in-12, ne diffère pratiquement pas de la précédente. Les modifications sont minimales et consistent surtout en ajustements orthographiques.

Une lettre du 22 octobre 1780, adressée par l'éditeur et libraire François Grasset de Lausanne « A Monsieur Favre Docteur en Droit a Rolle »⁴⁵, permet d'aller dans le même sens :

« Nous avons l'honneur de vous confirmer notre dernière lettre du 19^e. du courant, et nous sommes bien fâchés d'avoir été privés de vous voir ici la semaine dernière, ce que nous n'avons su qu'après votre départ.

» Nous sommes indispensablement obligés de reimprimer les *Elémens du droit naturel de feu Burlamachi* sous votre bonne direction et sans y faire le plus petit changement que ceux que vous trouverez à propos d'y faire. Si ceux que vous vous proposez de faire dans les Préfaces ne sont pas encore prêts, nous commencerons à imprimer par la matière, pour vous donner le temps de les faire. Nous imprimerons aussi votre Droit politique, successivement. Si vous voulez bien nous en confier l'impression, à telles conditions dont nous conviendrons avec vous pour être parfaitement en règle. Il se peut qu'il se soit glissé quelques fautes d'impression dans le Droit naturel, nous vous prions, si vous en avez le loisir, de prendre la peine de nous les indiquer.

» Nous sommes avec le plus parfait attachement et avec toute la considération possible

» Monsieur

» Vos très humbles, et obéissants serviteurs

» François Grasset & Comp. »

Il est donc patent que Favre est l'auteur de l'Introduction aux éditions de 1775 et 1783 des *Elémens du droit naturel par J. Jaques Burlamaqui*, et l'éditeur de cette œuvre et des *Principes ou élémens du droit politique, J. J. Burlamaqui*, Lausanne, F. Grasset et comp., 1784, in-12, les seules œuvres qui soient basées sur les textes que Burlamaqui dictait à ses étudiants. Ceci est encore confirmé par les propos du neveu de Madame Favre, Alexandre Roger : « [...] Madame Favre, femme de l'auteur de l'Introduction au *Droit naturel* de Burlamaqui [...] »⁴⁶

⁴⁵ BCUL, Fonds F.-C. De La Harpe, H20.

⁴⁶ Alexandre Roger, *Struensée et la cour de Copenhague 1760-1772. Mémoires de Reverdil*, Paris: Ch. Meyrueis, 1858, p. vi.

Introduction

[...] Je choisirois donc, pour continuer l'étude du droit, un Auteur qui eut remplacé ces omissions dans un livre où il eut suivi à peu près l'ordre des institutes. STRUVIUS⁴⁷ dans sa *jurisprudentia romano-germanica* peut vous en tenir lieu; prenez l'édition de SCHAUMBURG⁴⁸ in-4. que vous relierez avec du papier blanc entre les feuillets du livre; quand vous l'aurez lû une fois, vous pourrez ensuite consulter les Auteurs qui ont traité le droit selon l'ordre des pandectes, & ce que vous y trouverez de bon, omis dans STRUVE, vous l'y rapporterez par citation; & ainsi des autres livres sur le code, les nouvelles, & les traités particuliers: au moyen de quoi votre STRUVE vous servira très commodément de bibliothèque⁴⁹.

Favre à de La Harpe

Il n'est pas facile de le trouver ce livre; mais on en a un sur lequel on lit en Allemagne qui peut vous en tenir lieu pour le coup; c'est la *Jurisprudentia romano-germanica-forensis* de STRUVE. Vous pourrés le prendre selon l'ordre qu'il suit les matières que vous trouverez dans les pandectes qui vous seront utiles, et qui y correspondent par des renvois⁵⁰.

De La Harpe à Favre

J'ai acheté *Struvii Jurisprudentia Romano-germanica forensis*, editio 18^a illustrata à Jo. Gottl. Heineccio. Bamberg 1767.

Je l'ai fait relire en deux volumes in-4 avec des feuilles en blanc; comme je reconnais toute la bonté de la méthode que vous m'avez exposée dans vos lettres, j'aurais envie, après que j'aurai repassé encore deux fois les Institutes, de lire STRUVE, comme une extension de ces mêmes Institutes que je posséderai alors beaucoup mieux, et, indépendamment, je continuerai de suivre les collèges. [...] Tubingue, le 12 juillet 1773⁵¹.

Table 3. Extraits de l'*Introduction* et de deux lettres échangées entre Favre et de La Harpe en 1773.

La copie manuscrite des leçons de Burlamaqui utilisée par Favre pour les éditions de Grasset à Lausanne de 1775, 1783 et 1784, ne figure pas dans le catalogue de la bibliothèque de Favre; la localisation de la copie de la bibliothèque du pasteur Mandrot, utilisée par Monod⁵², n'est pas connue.

Le catalogue Favre contient tous les titres des œuvres mentionnées dans l'*Introduction* aux éditions de 1775 et 1783 des *Elemens du droit naturel* de Burlamaqui, qui sont aussi les œuvres que Favre conseilla au jeune de La Harpe, à Henri I Monod et à d'autres pendant leurs études à la Faculté de droit de l'Université de Tübingen (table 3).

47 Georg Adam Struve [Struvius] (1619-1692), juriste allemand.

48 Johann Gottfried Schaumburg (1703-1746), juriste allemand.

49 Cf. réf. 41, p. LII. D'autres points qui montrent la liaison entre l'*Introduction* à Burlamaqui et l'échange de correspondance sont annotés dans les lettres.

50 Lettre de Favre à De La Harpe, sans date BCUL, *Fonds F-C. De La Harpe*, IS1918, J72; annotée au crayon « 1773 »).

51 Lettre du 12 juillet 1773 (cf. Gaullieur, pp. 25-28; la lettre se trouve aux ACV, PP 395/2).

52 Cf. Lettre de Monod à Favre du 20 juin 1773, ACV, Archives privés P. Monod (Henri) I.

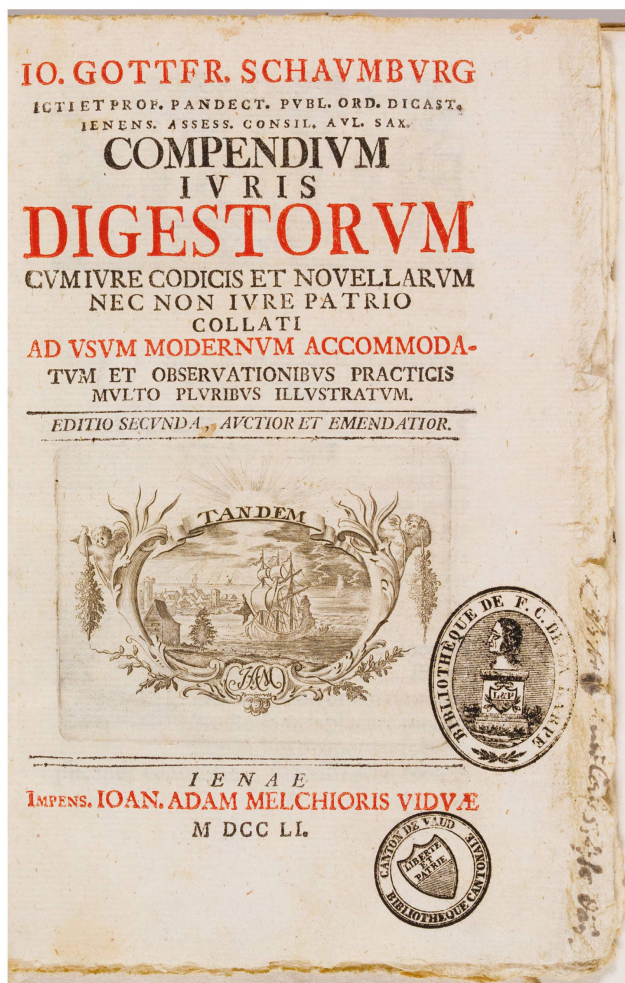


Fig. 2. *Compendium juris digestorum* de SCHAUMBURG, lena, V^e Melchior, 1741, tome I.

L'œuvre mentionnée par de La Harpe dans sa lettre du 12 juillet 1773 n'apparaît pas dans le *Catalogue de la Bibliothèque donnée par le Général Fréd. César De La Harpe*⁵³. En revanche, on trouve les trois tomes du *Compendium juris digestorum* de Schaumburg, deuxième édition, Jena, 1751, in-8, achetés par «Del'Harpe» à Tübingen le 6 juillet 1773, interfoliés avec des feuillets deux fois plus grands que les pages elles-mêmes (fig. 3 et fig. 4), selon une technique, assez courante à l'époque et déjà employée par Reverdil et Favre pour annoter leurs lectures. Mais ici, les feuillets ajoutés sont toutes restées vierges et les notes manuscrites n'apparaissent que sur les bords des pages imprimées, comme dans tous les autres livres annotés par de La Harpe que j'ai pu consulter à la BCU de Lausanne-Dorigny.

⁵³ Le catalogue manuscrit des livres donnés «à la Bibliothèque cantonale en 1837 par feu le général Frédéric César de la Harpe» est conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire vaudoise [BCUL] à Dorigny.



Fig. 3. Deuxième page de couverture: signature de «Federicus Cesar Del'Harpe», lieu «Tubingæ», date «6 juillet 1773» et coût d'achat 4 livres 57 kreuzers». Ex-libris de «F. C. De La Harpe». © BCUL/Dorigny.

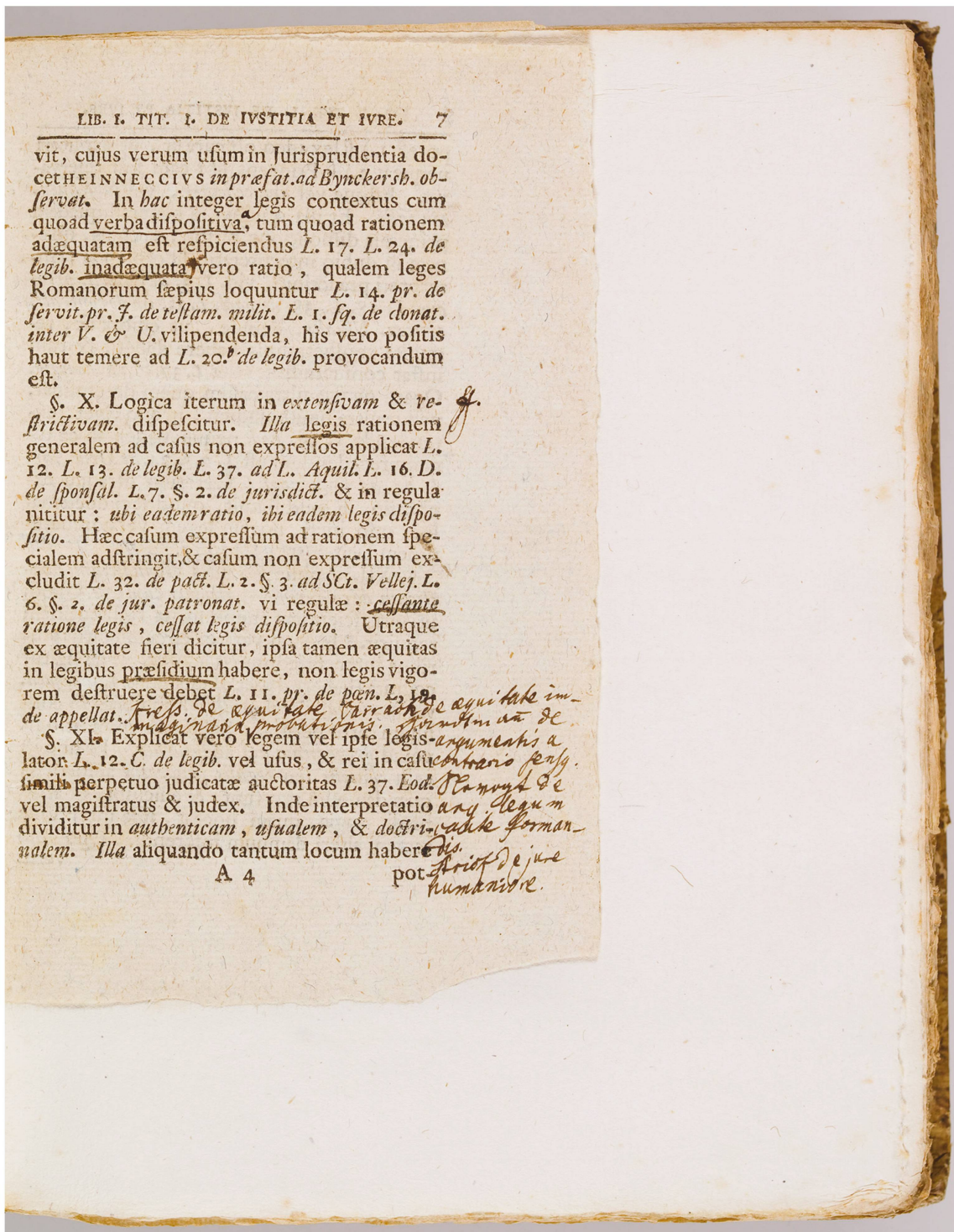


Fig. 4. Page 7, où des références à plusieurs textes sont ajoutées. Page intercalaire, de plus grand format, restée vierge, derrière la page 7. © BCUL/Dorigny.